

SEANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le treize juin à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation : 6/062016

PRESENTS : Alain SOPENA, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Pierre SOLON, Marie-Christine DIETSCH, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Jérôme BRILLARD, Frédérique LAUNAY, Aurélien LEMOINE, Sylvie BRANSOLLE, Judicaël BERTIN.

ABSENTS EXCUSES : Daniel ROUSSINEAU (pouvoir à Nicolas JANSSEN), Sonia BROSSE (pouvoir à Pierre SOLON)

ABSENTE : Laurence LUSSEAU

SECRETAIRE : Aurélien LEMOINE

COMMUNE NOUVELLE

Après un bref exposé rappelant les conclusions du cabinet SEMAPHORES qui a produit l'étude de faisabilité d'une commune nouvelle entre les communes de Lignièrès, Lisle et Pezou, rappelant les réunions qui ont eu lieu entre les trois communes, et la réunion publique du 12 mai dernier,

Après avoir demandé s'il subsistait des interrogations de la part des Conseillers Municipaux,

M. SOPENA a demandé qu'un vote ait lieu à bulletin secret afin de déterminer si les Conseillers Municipaux de PEZOU souhaitent ou non poursuivre la démarche de création d'une commune nouvelle.

Le résultat des votes est le suivant :

13 voix pour la poursuite de la démarche 1 voix contre la poursuite de la démarche

A la majorité, les Conseillers Municipaux décident de compléter l'étude de faisabilité, d'approfondir les paramètres du projet pour montrer l'intérêt communal, de relancer les communes riveraines pour une éventuelle participation, de faire un suivi d'expériences de communes nouvelles déjà créées, d'étudier l'impact de la fusion des communes et d'assurer une information des administrés.

Cette réflexion approfondie permettra un nouveau vote décisif en juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Le Maire,
Alain SOPENA